

# **BUREAU FEDERAL**

**SAMEDI 17 MAI 2003**

**A  
AGEN**

## **Participaient :**

**Messieurs :** Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Pierre CAMOU, Jacques LAURANS, Christian DULLIN, Claude DOURTHE, Jean-Pierre GUIGNARD, Michel PALMIE, Guy PIERA, Jean-Louis BARTHES, Jean-Luc DRUAIS

## **Etaients excusés :**

**Messieurs :** Robert PINARD, Daniel ARNAUD, Jo MASO, Pierre VILLEPREUX

## **Assistaient aux travaux :**

**Messieurs :** Marc GOSSE, Paul DE KEERLE, Olivier KERAUDREN

Le Président Bernard LAPASSET ouvre la séance à 9h30

L'ordre du jour appelle les points suivants :

## **I- COMMUNICATION DU PRESIDENT**

### **Coupe du Monde 2007**

Bernard LAPASSET informe le Bureau Fédéral de la réception du « Host Union Agreement » représentant le contrat liant la FFR et la RWC pour la Coupe du Monde 2007.

Se pose aujourd'hui le choix de la structure juridique qui sera mise en place pour l'organisation de la Coupe du Monde.

Plusieurs projets sont à l'étude dont celui d'un GIP.

Une réunion sur ce sujet se tiendra prochainement au Ministère des Sports en présence des représentants de la FFR et de l'IRB.

Une autre réunion est également prévue avec les services du Premier Ministre en vue de la création d'un Comité Interministériel.

A compter de la prochaine Assemblée Générale de la FFR, le 5 juillet 2003, qui clôturera la saison 2002/2003, Jean-Louis BARTHES, Directeur Général de la FFR, sera appelé à diriger le Comité d'Organisation de la Coupe du Monde 2007.

Des négociations menées avec le Ministère des Sports et le cabinet du Premier Ministre permettront de définir le statut du Comité d'Organisation.

A compter de cette même date, Jean-Luc DRUAIS assurera l'animation et la gestion du personnel de la FFR et du CNR, le traitement des affaires administratives et sportives de la FFR, le suivi des activités du CNR.

Son statut de cadre supérieur sera défini dans les prochaines semaines avec la Direction des Sports.

## **II- AFFAIRES FINANCIERES**

### **1- Budget prévisionnel 2003-2004**

Dans le cadre de la préparation du budget 2003-2004, René HOURQUET présente trois documents en séance (documents joints).

Le premier concerne les prévisions établies par chaque responsable de secteur en concertation avec les services de la trésorerie.

Il est procédé à un examen de chaque secteur et plus particulièrement des lignes budgétaires les plus importantes et de celles en augmentation.

A ce jour, des éléments en attente n'ont pas permis de finaliser le budget du secteur Marketing. Il sera présenté dès que possible.

Le second document présenté concerne le compte de résultats prévisionnel du CNR pour l'année 2002-2003 et le budget prévisionnel 2003-2004.

Le compte de résultat devrait être assez proche des prévisions établies l'an dernier.

Le budget prévisionnel 2003-2004 est présentable en l'état.

Concernant l'accueil de la Fédération Française d'athlétisme au CNR à l'occasion de la Coupe du Monde 2003, le Bureau Fédéral décide d'appliquer le tarif en vigueur et d'accorder une remise exceptionnelle, d'un montant à déterminer dans le cadre d'un échange de services restant à préciser.

Par ailleurs, René HOURQUET est chargé d'adresser un courrier en ce sens au Président de la FFA.

Avant toute décision sur l'application d'une remise tarifaire, un courrier sera adressé au Ministère des Sports afin d'avoir sa position sur ce sujet.

Le dernier document concerne le budget investissement pour la saison 2003-2004. Ce budget nécessite encore quelques aménagements avant adoption.

Dans l'état d'avancement des travaux menés sur le budget prévisionnel 2003-2004, le résultat négatif est, à ce jour, de 5.764.000 €.

Même si une planification budgétaire sur 4 ans peut permettre d'accepter le principe d'un exercice déficitaire pour la prochaine saison, cela pour d'évidentes raisons liées à l'organisation de la Coupe du Monde 2003 dans l'hémisphère sud, il est demandé de continuer à rechercher de possibles économies dans certains secteurs et, surtout, il est impératif de trouver de nouvelles recettes.

Le budget prévisionnel définitif sera soumis au vote du Comité Directeur du 6 juin 2003.

### **III- AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **1- Règlements généraux 2003-2004 (document joint)**

Le document remis en séance reprend toutes les modifications réglementaires majeures. Après examen des propositions de modification, seules celles relatives aux articles 247.3 sur les regroupements et 312 sur les matches reportés sont à revoir. Les autres sont acceptées par le Bureau Fédéral.

Les comités recevront, en Chronopost, le règlement des qualifications et des mutations avant le 1<sup>er</sup> juin. Ils seront chargés de les transmettre aux clubs dans les meilleurs délais.

Les règlements généraux, validés par le Comité Directeur du 6 juin, seront distribués lors du Congrès de Tarbes.

#### **2- Formules des championnats professionnels**

La résolution voté par l'Assemblée Générale de la LNR le 15 avril 2003 relative à la formule des championnats de France professionnels de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> divisions pour les saisons 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 est adoptée par le Bureau Fédéral à l'unanimité.

#### **3-Accord COTONOU**

Suite à l'exposé d'Olivier KERAUDREN sur la législation en vigueur sur l'accès au territoire français, la participation aux compétitions des sportifs étrangers et suite à la publication des accords de Cotonou, le Bureau Fédéral envisage, dans l'attente de la position du ministère des sports consulté sur le sujet, d'appliquer la législation en vigueur en se réservant la possibilité d'apporter d'éventuelles mesures techniques adaptées à la situation spécifique de notre activité.

#### **4-Règles du jeu**

Le Bureau Fédéral décide que les modifications des règles du jeu, publiées par l'IRB et applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2003, ne seront pas appliquées pour la finale du championnat de France et pour toutes les compétitions nationales de la saison 2002-2003.

Elles seront, en revanche appliquées par le XV de France lors de sa tournée en Argentine et en Nouvelle Zélande.

Un livret actualisé sera édité pour le mois de septembre.

### **IV- AFFAIRES INTERNATIONALES**

#### **1- Tournoi des VI Nations 2004**

Le calendrier sera communiqué de façon officielle en début de semaine prochaine.

Il faut noter d'ores et déjà que les deux matches du XV de France au Pays de Galles et en Ecosse seront joués le dimanche.

#### **2- Coupe du Monde moins de 21 ans 2004**

La demande de la France pour retarder les dates de la Coupe du Monde des -21 ans en 2004 n'ayant pas été retenue, la France ne pourra pas organiser cette compétition comme cela avait été envisagé.

### **V- AFFAIRES SPORTIVES**

#### **1- Epreuves**

##### **- Compétition Espoirs**

En accord avec la LNR, la compétition espoirs est maintenue. Elle concernera les clubs professionnels du Top 16 et de Pro D2. Le nombre de joueurs de plus de 23 ans sera limité à 8.

Le championnat se déroulera sous forme de 4 poules de 8 clubs.

Les poules du championnat REICHEL, après avis du Comité de pilotage, seront calquées sur celles du championnat espoirs afin de limiter les frais de déplacement et d'apporter un intérêt sportif supplémentaire à ces compétitions.

##### **- Compétition CRABOS**

Cette compétition sera ouverte aux 32 clubs professionnels et aux clubs qui en feront la demande après accord du Comité Territorial et accord du Comité de pilotage. Les clubs pourront engager deux équipes qui évolueront dans deux poules différentes au même niveau.

##### **- Compétition BALANDRADE**

Cette compétition sera réservée aux clubs amateurs.

## **2-Projet de calendrier**

Le projet de calendrier fédéral est remis en séance.

Après examen, il est décidé d'apporter quelques modifications avant adoption définitive.

## **3-Nombre de descente la saison prochaine**

Concernant le nombre de clubs accédant ou descendant d'une division fédérale à une autre, le Bureau Fédéral décide de limiter à 3 le nombre de descentes et de montées.

## **4-Compétitions de rugby à XII**

Après échange de vue sur le sujet, le Bureau Fédéral décide de reconduire les compétitions de rugby à XII de cette saison en portant le temps de jeu à deux mi-temps de 30 minutes.

Ce n'est qu'à l'issue de la saison en cours qu'un bilan complet sera fait sur cette forme de jeu et que des modifications seront éventuellement apportées pour la saison 2004-2005.

## **5-Clubs en difficultés financières suite au suivi de la CCCF**

Lorsque la DNACG aura émis un avis réservé sur la situation financière d'un club devant accéder au niveau supérieur, le club ne sera pas autorisé à monter. Il sera maintenu dans sa division d'origine.

Lorsqu'un club sera rétrogradé pour raison financière, il conviendra d'appliquer l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR.

## **6-Equipe de France amateur**

L'Equipe de France amateur rencontrera l'équipe de la Police l'après midi de la Finale le 7 juin prochain au Stade Jean BOUIN.

Le règlement financier de la rencontre est à préciser dans les meilleurs délais.

# **VI- QUESTIONS DIVERSES**

## **1- Représentations fédérales pour les ½ finales du championnat de France**

½ finale du 30/05/2003 à Bordeaux : Stade Français- Biarritz : Bernard LAPASSET, Claude DOURTHE, Pierre CAMOU et Roland PATACHON.

½ finale du 31/05/2003 à Montpellier : Stade Toulousain- Agen : Bernard LAPASSET, René HOURQUET, Jean DUNYACH, Jo MASO et Gilbert CHEVRIER.

## **2- Cahier des charges pour l'organisation d'une rencontre internationale avec des équipes nationales représentatives (catégories A/ moins de 21 ou moins de 19 ans)**

Le cahier des charges présenté par René HOURQUET est adopté par le Bureau Fédéral. Il est applicable dès la saison prochaine.

## **3- Billetterie des matches de l'été**

Les propositions de tarification pour le match France- Roumanie à Lens le 22/08/03 sont adoptées par le Bureau Fédéral à l'unanimité.

#### **4- Désignation des arbitres pour les phases finales du championnat de France**

½ finale du 30/05/03 à Bordeaux : Stade Français- Biarritz : Joël JUTGE

½ finale du 31/05/03 à Montpellier : Stade Toulousain- Agen : Eric DARRIERE

Finale du 07/06/03 à Paris : Joël DUME

#### **5- Marketing**

Guy PIERA propose au Bureau Fédéral de donner son accord pour la signature par la FFR du contrat en cours entre la LNR et la Société GILBERT pour la saison 2002-2003.

Il propose également à la signature du Président l'avenant NIKE relatif à la présence de notre partenaire au CNR.

Le Bureau Fédéral donne son accord sur ces deux contrats.

Concernant les contrats en cours à ce jour, Bernard LAPASSET rappelle qu'aucun d'entre eux ne couvre les périodes de la Coupe du Monde.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le Président clôt la séance à 12h25